

Tél. : 027/484.20.10 - Fax : 027/484.20.25  
www.chermignon.ch

## **AVIS ENTRETIEN DES COURS D'EAU**

Selon la loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15.03.2007, entrée en vigueur le 01.01.2008, les propriétaires et exploitants de terrains riverains de cours d'eau sont informés que les dépôts de déchets et de branchages sont interdits dans un espace de 10 mètres de part et d'autre du lit des torrents.

La Municipalité de Chermignon décline toute responsabilité à la suite de dégâts provoqués par la non-observation du présent avis.

Chermignon, octobre 2008/JB/jfd

**L'Administration municipale**